ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION FES-MEKNES
PROVINCE MOULAY YACOUB
DELEGATION DE LA PROMOTION NATIONALE

87 –

Avis d'achat sur bons de commande N°2/2026/DPN/PMY

Le Gouverneur de la Province de Moulay Yacoub, procède à la réalisation sur bons de commande, des prestations objet du présent avis, en application de l'article 91 du Décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023), relatif aux Marchés Publics.

Objet de la prestation : Achat de petit outillage

N° d'article	Désignation des prestations	Caractéristiques et spécifications	Unité	Quantité	Garanties exigées
1	Brouette	1er choix	Unité	12	Produire une caution bancaire d'un montant de 1200,00 DH vingt quatre (24) heures avant la date et l'heure limites de remise des plis.
2	Manche à pelle	1er choix	Unité	60	
3	Pelle avec manche	1er choix	Unité	30	
4	Manche à pioche	1er choix	Unité	60	
5	Pioche avec manche	1er choix	Unité	30	
6	Râteau avec manche	1er choix	Unité	40	
7	Manche à fourche	1er choix	Unité	30	
8	Fourche avec manche	1er choix	Unité	40	
9	Faucille	1er choix	Unité	20	
10	Sape	1er choix	Unité	20	
11	Débroussailleur à disque	1er choix	Unité	1	

- **Lieu d'exécution :** Siège de la Province de Moulay Yacoub.
- **Délai d'exécution :** Cinq (05) jours après la date d'attribution.
  * Une pénalité de retard de 1/1000 par jour de retard.
  * Le cautionnement provisoire doit être scanné et envoyé par voie électronique à l'adresse nationaldelegationpromotion@gmail.com **24 (vingt quatre) heures** avant le 20 Nove 2026 à 12 h.
  * Le cautionnement provisoire en original doit être présenté aux services des marchés et de la comptabilité dans un délai de **24 (vingt-quatre) heures** après acceptation de la consultation par attributaire (lettre de confirmation du devis).

  NB :

  *** Tout concurrent qui n'a pas envoyé le cautionnement provisoire scanné à l'adresse sus indiquée sera écarté pendant la phase d'ouverture des devis, considérant un refus de sa part pour la confirmation de l'invitation de l'Administration conformément à ces deux cas suivant :**
  - Le concurrent n'a pas respecté les pièces exigées,
  - Le concurrent exprime une restriction.

  *** Tout concurrent qui n'a pas présenté le cautionnement provisoire en original au service des marchés et de la comptabilité dans le délai de 24 (vingt-quatre) heures après acceptation de la consultation (lettre de confirmation) sera écarté.**
- Date limite de réception des devis des concurrents : 20 Nove 2026 à 12 h;
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : **www.marchespublics.gov.ma**

Fès, le 16 Nove 2026

Ministère de l'Intérieur
Gouverneur de la Province
Moulay Yacoub
Signé : Mohamed Samir EL KHAMLICHI